



SEVENIER & CARLINI

Syndic de copropriété
Transaction

Barème de nos honoraires au 1^{er} Janvier 2022

Syndic de copropriété

Gestion de votre copropriété à partir de 130 euros TTC par lot et par an avec un minimum de 2.000,00 euros TTC annuel par immeuble (le tarif varie également en fonction du nombre d'équipements communs, du nombre de visites...)

Tous nos tarifs sont flexibles au cas par cas pour chaque immeuble : consultez-nous afin d'obtenir une proposition adaptée à la gestion de votre immeuble.

Prestation particulière : établissement du « pré-état daté » à la charge du vendeur après son accord : **140 euros TTC.**

Honoraires Transaction

Mandat Exclusif

< 10 000 €	20 %
10 001 à 50 000 €	10 %
50 001 à 100 000 €	9 %
100 001 à 200 000 €	8 %
200 001 à 500 000 €	7 %
500 001 à 1 000 000 €	6 %
> 1 000 001 €	5 %

Mandat de Recherche

< 150 000 €	5 %
150 001 à 400 000 €	4 %
400 001 à 600 000 €	3 %
600 001 à 1 000 000 €	2,5 %
> 1 000 001 €	2 %